

école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

**Compte rendu du conseil d'administration
Réunion en visio-conférence
du 16 juillet 2020**

Etaient présents :

Jean-François Renaud, Président du CA.

Collège des enseignants et chercheurs : François Brugel, Raphaël Fabbri, Béatrice Jullien, André Lortie, Jean-Paul Midant,

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Richard Aroquiamé, Arnault Labiche, Anabel Mousset,

Collège des étudiants : Yann-Hervé Tape-Pineau, Alexandre Araujo, Roxane Tribut

Collège des personnalités extérieures : Patrick Bloche, Véronique Chatenay-Dolto, Pascal Dayre, Philippe Tchamitchian

Excusés : Antoine Aubinais, Pierre Champenois, Jack-Yves Bohbot, Pascale Guedot pouvoir donné à Jack-Yves Bohbot ou Pierre Champenois, absents

Assistent sans voix délibérative : François Brouat, Directeur, Solenn Guevel, Présidente du CPS, Guy Lambert, Vice-Président du CPS

Katya Samardzic, DRAC

Contrôleur budgétaire : Chantal Bonnefoy, excusée

Agent comptable : Florence Bougnaud Vedel

Assistent à titre d'experts : Agnès Beauvallet, Directrice RH et logistique, Murièle Fréchède, Directrice des études, Florence Ibarra, Directrice adjointe, Catherine Karoubi, Directrice financière, Juliette Metzner, adjointe de la directrice financière, Sandrine Olivier, Assistante de direction

Le Président ouvre la séance à 14 heures 30, constatant que le quorum est atteint, et rappelle l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 12 mars 2020
- 2- Information sur les dispositions prises par le Directeur en application de la délégation donnée par le Conseil d'Administration dans le cadre de la crise sanitaire
- 3- Mise en œuvre de l'aide exceptionnelle en faveur des étudiants
- 4- Motion
- 5- Inscription des nouveaux doctorants à la rentrée 2020 (convention avec UGE)
- 6- Informations diverses : situation des ENSA et de l'Ecole, situation des effectifs enseignants et administratifs...
- 7- Règlement des études pour 2020/21
- 8- Règlement intérieur 2020/21
- 9- Information sur le Plan de reprise d'activités sur site (PRAS) et sur la mise en œuvre hybride de la rentrée 2020
- 10- Mobilité étudiante 2020/21
- 11- Questions diverses

Les points de cet ordre du jour seront abordés dans un ordre modifié en raison de la disponibilité des administrateurs.

Les documents relatifs à l'ordre du jour ont été envoyés en deux fois.

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 12 mars 2020

Le compte-rendu a été envoyé avec la convocation à la présente réunion.

Il est également proposé de valider les comptes rendus des consultations électroniques réalisés le 7 avril 2020 (modification sélection Parcoursup et autorisation donnée au Directeur à prendre des dispositions dérogatoires au règlement des études 2019-2020) et le 30 avril 2020 (dispositif d'aide exceptionnelle et composition de la commission chargée d'examiner les demandes d'admission des candidats étrangers, DPE, VAP, transfert, vœux d'entrée en 1^{ère} année). Les comptes rendus de ces consultations ont été adressées dans les jours suivants le vote.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

DELIBERATION N°1 :

Les membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 12 mars 2020 ainsi que les comptes rendus des consultations électroniques du 7 avril 2020 et du 30 avril 2020.

Décompte des votes

Votants : 15

Abstention(s) :

Pour : 15 (unanimité)

Contre :

2- Information sur les dispositions prises par le Directeur en application de la délégation donnée par le Conseil d'Administration dans le cadre de la crise sanitaire

Le 7 avril 2020, le Conseil d'administration a donné l'autorisation au Directeur de prendre des dispositions dérogatoires au règlement des études 2019-2020 en raison de la crise sanitaire après consultation de la CFVE. Les décisions du Directeur prises dans ce cadre sont les suivantes :

• **Décisions du 30 avril :**

1. Dates et modalités des évaluations en Licence 1

1-1 Pour les étudiants de Licence 1, les évaluations du second semestre de l'année 2019-20 se dérouleront du 3 au 11 juin 2020 (révisions du 27 mai au 2 juin). Les rattrapages auront lieu comme prévu dans le calendrier initial du 22 au 26 juin 2020.

1-2 Les évaluations prennent l'une des formes suivantes :

1- Contrôle continu basé sur les travaux produits au cours du semestre et/ou sur des évaluations intermédiaires, avec ou sans dernier échange en visio-conférence

2- Travail à réaliser en temps limité (maximum une journée) : sujet envoyé par message électronique + dépôt sur Taïga + dépôt sur Intranet

3- Entretien en visio-conférence

2. Dates et modalités des évaluations en Licence 2, Licence 2 et Master 1

2-1 Les examens de Licence 2 à Master se dérouleront du 5 au 16 juin 2020 (révision du 30 mai au 4 juin). Les rattrapages auront lieu comme prévu dans le calendrier initial du 24 au 26 juin 2020.

2-2 L'évaluation du projet d'architecture du second semestre de l'année 2019-20 sera établie lors de la dernière séance d'enseignement, soit les 28 et 29 mai, à partir du contrôle continu du semestre.

2-3 Les évaluations du second semestre de l'année 2019-20 (hors projet d'architecture) prennent l'une des formes suivantes :

1- Contrôle continu basé sur les travaux produits au cours du semestre et/ou sur des évaluations intermédiaires, avec ou sans dernier échange en visio-conférence

2- Travail à réaliser en temps limité (maximum une journée) : sujet envoyé par message électronique + dépôt sur Taïga + dépôt sur Intranet

3- Entretien en visio-conférence

2-4 Le rapport de licence de l'année 2019-20 sera rendu par les étudiants au plus tard le 19 juin 2020 et fera l'objet d'une évaluation sans soutenance par l'équipe chargée de cet enseignement. L'organisation du rendu des rapports d'études sera précisée par le service des études.

3. Dates et modalités des évaluations en Master 2

3-1 L'évaluation du mémoire de master au titre de l'année 2019-20 sera organisée en deux sessions au choix de l'étudiant :

- Rendu du mémoire le 14 juin pour une soutenance entre le 6 et le 11 juillet 2020
- Rendu du mémoire le 24 juillet pour une soutenance entre le 1er et le 9 septembre 2020

Afin de respecter des règles sanitaires, les mémoires seront envoyés par les étudiants aux enseignants-directeurs de mémoire uniquement sous forme dématérialisée, les soutenances seront organisées soit en présentiel avec distanciation soit en visio-conférence. L'organisation sera précisée en temps voulu par le service des études.

3-2 L'évaluation du Projet de fin d'études du second semestre de l'année 2019-20 sera réalisée en deux sessions au choix de l'étudiant :

- Une session organisée du 20 au 23 juillet 2020
- Une session organisée du 17 au 23 septembre 2020

Afin de respecter des règles sanitaires, les soutenances seront organisées en présentiel avec distanciation, avec un jury réglementaire minimal et un public limité à 10 personnes.

4-3 Pour cette formation, l'année universitaire 2019/2020 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

4. Organisation des évaluations

4-1 Chaque enseignant communiquera d'ici au 8 mai la forme choisie pour les évaluations et rattrapages de chacun de ses enseignements au service des études.

La forme des évaluations doit prendre en compte les difficultés techniques des étudiants en proposant le cas échéant une modalité alternative, ainsi que les tiers-temps.

4-2 Le service des études organisera leur mise en œuvre et assurera l'information des étudiants au moins 2 semaines avant la date des évaluations

4-3 Les enseignants rendront les notes au plus tard le 5 juin pour les projets d'architecture, au plus tard le 17 juin pour les autres enseignements. Les étudiants dont les notes d'évaluation n'auront pas été rendues aux dates fixées par le service des études sont considérés comme ayant validé les enseignements concernés.

4-4 Le service des études est autorisé à prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement des études, de l'évaluation de fin de semestre et de fin d'année.

5. Stages obligatoires

Les stages obligatoires par les étudiants du cursus en Licence et Master, lorsqu'ils n'ont pu être effectués dans les délais prévus au règlement des études du fait des circonstances sanitaires exceptionnelles, pourront l'être dans les conditions qui suivent :

- Stage de chantier ou ouvrier : il devra être effectué par les étudiants inscrits en Licence 1 en 2019/2020 avant la fin de la 2ème année de Licence.
- Stage de première pratique : les étudiants inscrits en 2ème année de Licence en 2019/2020 sont autorisés à le réaliser pendant les vacances scolaires de l'année universitaire 2020/2021 (juillet août 2021 compris).
- Stage de formation pratique de 2ème cycle : il doit être réalisé au plus tard après le semestre de PFE.

6. TOEIC

6-1 La session de TOEIC initialement prévue le 10 juin 2020 est reportée à l'automne 2020.

6-2 Les entrées en PFE en septembre 2020 (année 2020-21) pourront exceptionnellement se faire sans validation du TOEIC au préalable. Le diplôme ne pourra cependant être délivré qu'après la validation du TOEIC.

7. Formation HMNOP 2019-2020

7-1 L'organisation de la session 2020/2020 de la formation HMNOP est modifiée ainsi qu'il suit :

- La session d'enseignements théoriques prévue du 16 au 27 mars 2020 est annulée et reportée en septembre 2020, allégées des enseignements qui auront pu être réalisés en télé-enseignement.
- Les examens auront lieu fin septembre 2020.
- Le mémoire devra être rendu fin octobre. Les soutenances auront lieu début décembre 2020.

7-2 Pour cette formation, l'année universitaire 2019/2020 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

8. Formation HMNOP 2020-2021

Les étudiants validant leur Projet de fin d'études du second semestre de l'année 2019-20 à la session de septembre sont, dès lors qu'ils ont validés toutes les autres unités (TOEIC notamment), admis à s'inscrire en formation HMNOP au titre de 2020-21. Décision du 9 juin 2020

9. Les échanges internationaux de l'Ecole sont suspendus pour le 1er semestre de l'année universitaire 2020-2021.

- **Décisions du 3 juillet 2020 :**

10. L'année universitaire 2019/2020 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 pour les formations conduisant aux diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA) : architecture et projet urbain, architecture et risques majeurs, architecture et patrimoine, architecture et maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine.

11. Le statut d'auditeur libre ne sera pas délivré au titre du 1^{er} semestre 2020/2021.

A la demande de Jean-François Renaud, Murièle Fréchède explique les particularités de la gestion des auditeurs libres –une trentaine qui nécessite un suivi personnalisé-, incompatibles avec la complexité de la rentrée prochaine, la situation étant aggravée du fait du non remplacement du gestionnaire qui en est normalement chargé.

André Lortie s'inquiète de la difficulté pour les enseignants de travailler sur des mémoires déposés uniquement en version numérique. Florence Ibarra explique que cette modalité répond à l'obligation d'éviter la présence des étudiants dans l'Ecole et que le service reproduction a imprimé les mémoires à la demande des enseignants.

I. Information sur le Plan de reprise d'activités sur site (PRAS) et sur la mise en œuvre hybride de la rentrée 2020

François Brouat rappelle que l'Ecole, comme tous les établissements d'enseignement supérieurs du pays, universités et grandes écoles, a été complètement fermé du 17 mars au 11 mai et a été rouverte progressivement et partiellement depuis. Cependant, malgré ces circonstances exceptionnelles, la continuité administrative, institutionnelle, pédagogique et de recherche a pu être assurée et les étudiants suivre leur formation.

Pendant toute cette période, l'activité de l'École s'est poursuivie à distance, les agents administratifs ont assuré leurs missions depuis chez eux, les instances de l'École ont continué à travailler. La Commission de la formation et de la vie étudiante s'est notamment réunie plusieurs fois pour examiner le calendrier des examens et les modalités de l'évaluation à distance rendue nécessaires par les circonstances ; il en a été de même des diverses commissions thématiques (commission internationale, commission métier, commission de la recherche, conseil de l'Ipraus etc.). Le Conseil d'administration de l'École a également pu délibérer deux fois à distance avant la présente réunion, sur le recrutement en première année, sur les adaptations exceptionnelles au règlement des études, sur un dispositif d'aides d'urgence à nos étudiants qui a pu être mis en place dans des délais très brefs.

Ce dispositif d'aide exceptionnelle a permis d'apporter en mai, puis en juin, un soutien financier aux étudiants en difficulté, complétant ainsi les dispositifs existants, notamment ceux portés par le CROUS. Au total, l'Ecole aura ainsi consacré 49 100 € à l'aide de 72 étudiants.

Dès la fin de la période de confinement, le 12 mai, a été présenté au CHSCT un plan de reprise d'activité sur site dans le cadre imposé d'une non reprise des activités d'enseignement dans les locaux de l'École, du maintien du principe du télétravail lorsqu'il était possible et bien sûr des mesures sanitaires. Cependant, les enseignants-chercheurs et les agents administratifs et techniques ont pu, selon des modalités particulières, se rendre à l'École. Plusieurs services, la médiathèque, le service de reprographie, le Centre de recherche documentaire, l'atelier maquette, ont pu assurer une permanence et un service aux enseignants et à certaines catégories d'étudiants. Les étudiants inscrits en PFE, les doctorants, les étudiants en cours de rédaction de leur mémoire de master et de DSA ont pu bénéficier de l'accès à ces services.

Un séminaire réunissant les enseignants-chercheurs et les responsables de service a pu être organisé le 2 juillet en partie à l'Ecole et en partie en visio ; il a été l'occasion d'un retour sur cette période d'expérimentation de l'enseignement à distance.

Il souligne que la continuité de la vie de l'Ecole a été rendue possible grâce à un engagement sans faille de chacun, enseignants-chercheurs, agents administratifs du service des études mais aussi du service informatique, du service des ressources humaines et des moyens de fonctionnement, du service financier, de la communication, de la

médiathèque, du centre de recherche documentaire... Chacun à sa place a garanti la continuité de nos missions de service public. L'aide de l'Inspecteur hygiène et sécurité a été précieuse et le CHSCT fortement impliqué.

Les conditions de la rentrée 2020 ont fait l'objet d'un travail d'adaptation, mis à la réflexion des instances de l'Ecole et débattu lors du séminaire des enseignants. Les mobilités (entrantes et sortantes) ont été annulées au premier semestre de l'année universitaire 20/21, compte-tenu des incertitudes qui pesaient sur les conditions de cette mobilité.

En application des instructions données par le ministère de l'enseignement supérieur et par le ministère de la culture, l'objectif est de permettre un fonctionnement compatible avec les incertitudes de la rentrée de septembre liées à la situation sanitaire : refonte complète de l'emploi du temps du 1^{er} semestre permettant des enseignements dans les locaux de l'Ecole respectant les mesures de distanciation, avec le maintien de certains enseignements à distance, limitation du nombre d'étudiants présents simultanément tout en privilégiant la présence des étudiants de première année.

Le service des études a donc présenté en CFVE un emploi du temps hybride qui encourage les enseignements inversés, des TD plus longs et une alternance entre distanciel et présentiel. Une journée de travail personnel a été prévue pour les étudiants. Cet emploi du temps hybride répond aux instructions du ministère et a fait l'objet de nombreux débats au sein des instances et en séminaire. Il permet de revenir à du présentiel si les conditions sanitaires le permettent.

Un travail a été mené permettant l'évaluation des capacités d'accueil de chacun des espaces de l'Ecole, optimisant ainsi les possibilités de travail en présentiel. Ces éléments seront affichés à l'entrée de chaque salle.

Une réunion du CHSCT s'est tenue le 15 juillet. Pour les personnels administratifs, les règles sanitaires appliquées seront confirmées en septembre mais la base de travail est de privilégier le présentiel et d'appliquer les règles de distanciation, port du masque, organisation des circulations.

A Yann-Hervé Tape-Tipeau qui s'interroge sur ce que sera la vie de l'Ecole, le directeur répond que de façon générale, les règles sanitaires seront appliquées à toutes les activités. Pour ce qui est de la cafétéria de l'Ecole il espère qu'elle ouvrira en intégrant les règles sanitaires d'occupation de l'espace, mais le CROUS a reporté son projet de réorganisation de son offre. Pour ce qui est de la médiathèque, les règles seront adaptées avec l'objectif d'une réouverture maximale.

Jean-François Renaud rend compte des retours des enseignants, notamment exprimés lors du séminaire du 2 juillet, la plupart d'entre eux étant très attachés à un enseignement réalisé en présentiel. Il propose ses services pour aider le service des études dans l'optimisation des espaces.

3- Mise en œuvre de l'aide exceptionnelle en faveur des étudiants

Florence Ibarra présente le sujet en deux points :

- Bilan du dispositif d'aide exceptionnelle Covid aux étudiants 2020

Le Conseil d'administration de l'Ecole, considérant qu'au regard de la situation sanitaire actuelle et de ses conséquences économiques, il était nécessaire de conforter les dispositifs habituels ou exceptionnels d'aide aux étudiants en utilisant et abondant les moyens dégagés par la CVEC, a défini une procédure d'aide exceptionnelle aux étudiants ainsi que la composition de la commission ad hoc par délibération du 30/04/2020. Cette procédure a été ouverte pour aider les étudiants dans la période du 12 mars au 30 juin 2020 en deux campagnes (mai et juin).

40 000 € ont été dégagés pour soutenir ce dispositif : 11 000 € au titre de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) et 29 000 € sur le budget de fonctionnement de l'Ecole.

Un bilan sur la première campagne a été adressé au Conseil d'Administration le 22 mai 2020. Les deux campagnes étant closes, le bilan complet peut être dressé.

Les dossiers (modèle en ligne téléchargeable et remplissable) devaient être déposés sur une adresse dédiée (aide.etudiants2020@paris-belleville.archi.fr). Ils ont été préparés pour être présentés en commission par Florence Ibarra et Sandrine Olivier avec, notamment, un échange d'information avec la responsable du service social du Crous de Paris. Celle-ci a indiqué avoir reçu beaucoup plus de demandes qu'habituellement et a pu donner des conseils de réorientation vers ses services. Le CROUS a appliqué des critères exceptionnels permettant d'apporter une aide à certains étudiants habituellement hors champ, comme les étudiants de DSA ou les résidents hors Europe. De nombreuses cartes alimentaires Carrefour ont été distribuées et des aides ont pu permettre l'achat d'un ordinateur

(aide jusqu'à 700 euros). Les interventions du CROUS, de l'Ecole et d'autres organismes (toute l'information disponible a été mise à disposition des étudiants) ont ainsi été complémentaires.

La commission était constituée de :

- Florence Ibarra, directrice adjointe, Catherine Karoubi, directrice des services financiers, Murièle Fréchède, directrice des études, Cécile Roblin, chargée du suivi des bourses au Service des études, Alexandre Araujo, Samir El Bouchikhi et Alice Roy, étudiants élus au CA et à la CFVE, Solenn Guével, présidente de la CFVE, Valérie Dufoix, enseignante, rapporteuse de la Commission Vie de l'Ecole. Sandrine Olivier assurait le secrétariat.

Pour chaque dossier, la commission a examiné la demande exprimée, sa motivation et les éléments disponibles. Elle a proposé un soutien financier dans les fourchettes suivantes définies par le Conseil d'administration, selon la nature de l'aide et la période concernée : Alimentaire : 50 à 100 € ; Matériel informatique (achat-réparation) : 50 à 200 € ; Abonnement téléphonie-internet : 50 à 100 € ; Loyer : 100 à 200 € ; Déplacement : 20 à 300 €. Ces sommes pouvaient s'additionner et la commission avait la possibilité de proposer des montants autres dans le cas de dossiers particuliers.

Réalisation de la 1^{ère} campagne :

La 1^{ère} campagne a été lancée le 30 avril par une information des étudiants via la messagerie et le site internet de l'Ecole. Les dossiers pouvaient être déposés entre le 30 avril et le 10 mai.

La commission s'est réunie en visio-conférence le 14 mai. Tous ses membres étaient présents. 45 dossiers ont été reçus, un dossier n'a pas pu être pris en compte, l'étudiant n'étant plus inscrit à l'Ecole.

Les 44 dossiers recevables se répartissaient ainsi :

- Licence : L1 : 3 dossiers, L2 : 4 dossiers, L3 : 5 dossiers
- Master : M1 : 11 dossiers, M2 : 12 dossiers
- DSA : 9 dossiers dont 4 Maitrise d'ouvrage, 2 Projet urbain, 3 Risques majeurs
- HMONP : 1 dossier

Parmi ces dossiers 3 étudiants sont en mobilité sortante, 5 en mobilité entrante, 1 en droit au diplôme, 2 en césure semestrielle.

Après examen de chacun des dossiers, la commission a proposé d'attribuer des aides à tous les dossiers recevables, pour des montants variant de 100 à 1200 euros et pour un montant total de 27 600 euros.

Elle a relevé la situation très critique de certains étudiants et les difficultés psychologiques qui en découlent à l'approche de la fin du semestre. Elle a essayé de prendre en compte les besoins des étudiants sur l'ensemble de la période concernée.

La décision octroyant les aides a été signée par le Directeur le 15 mai 2020 au regard des propositions faites par la commission lors de sa réunion du 14 mai. Les étudiants ont été avertis individuellement de l'aide octroyée dont le versement nécessite quelques jours. Les autres aides et démarches possibles leur ont été rappelées à cette occasion.

Réalisation de la 2^{ème} campagne :

La 2^{ème} campagne a été lancée le 30 mai par une information des étudiants via la messagerie et le site internet de l'Ecole. Les dossiers pouvaient être déposés entre le 1^{er} et le 14 juin.

La commission s'est réunie en visio-conférence le 16 juin. Tous ses membres étaient présents à l'exception d'un étudiant qui avait déposé un dossier.

De nombreux dossiers ayant été reçus, l'administration a souhaité augmenter les moyens d'action en ajoutant au 12 400 € restant de la 1^{ère} campagne un crédit supplémentaire, pour un maximum de 10 000 €.

Les 43 dossiers recevables se répartissaient ainsi :

- Licence : L2 : 5 dossiers, L3 : 4 dossiers
- Master : M1 : 17 dossiers, M2 : 9 dossiers
- DSA : 7 dossiers dont 2 Maitrise d'ouvrage, 6 Risques majeurs

Parmi ces dossiers 3 étudiants sont en mobilité sortante, 6 en mobilité entrante, 1 en droit au diplôme, 2 en césure semestrielle. 13 d'entre eux avaient obtenu une aide lors de la première campagne.

Après examen de chacun des dossiers, la commission a proposé d'attribuer des aides à 39 étudiants, pour des montants variant de 100 à 1200 euros et pour un montant total de 19 100 euros. De plus, elle a donné un avis favorable de

principe au soutien des deux étudiants accueillis dans le cadre d'un programme de coopération spécifique Erasmus + sans en fixer le montant (jusqu'à 1200 euros) qui doit être déterminé au regard de l'évolution de leur situation d'ici à fin juin. Elle n'a pas donné suite à 2 demandes (M1 et M2) dont la motivation ne paraissait pas correspondre aux critères de la situation exceptionnelle actuelle.

Elle a relevé la situation très critique de certains étudiants et les difficultés psychologiques qui en découlent à l'approche de la fin du semestre. Elle a essayé de prendre en compte les besoins des étudiants sur l'ensemble de la période concernée.

La décision octroyant les aides aux 39 étudiants a été signée par le Directeur le 16 juin 2020 au regard des propositions faites par la commission lors de sa réunion du même jour. Les étudiants ont été avertis individuellement de l'aide octroyée dont le versement nécessite quelques jours. Les autres aides et démarches possibles leur ont été rappelées à cette occasion. Une décision complémentaire du 30 juin a fixé le montant de l'aide aux étudiants de l'URBA se réinscrivant en Master 2 sans possibilité de rentrer au Cambodge cet été.

Au total, l'Ecole aura donc consacré 49 100 € à l'aide de 72 étudiants -dont 13 ont reçu 2 aides- pour des montants de 100 à 1 200 € par aide, soit une moyenne de 578 € par aide.

Aux administrateurs qui se demandent quelles suites apporter à ce dispositif, quelle pérennisation envisager, Florence Ibarra rend compte de plusieurs constats qui ouvrent la réflexion.

- Le sujet de l'équipement informatique est important. En effet pour les études d'architecture, les ordinateurs doivent supporter des logiciels très lourds et nombre d'étudiants n'en disposant pas viennent travailler sur les ordinateurs de l'Ecole. De plus, son renouvellement en cours de cursus s'avère nécessaire.
- La situation a mis en difficulté certains étudiants, notamment ceux qui réalisent leur MSP de HMO en tant qu'autoentrepreneurs, même si l'Asso B les a soutenus.
- Également, la commission a constaté que de nombreux étudiants travaillent en parallèle de leurs études, au-delà du petit job, comme cuisinier par exemple, et se trouvent dans une situation de risque au regard de la charge de travail.

Roxane Tribut demande si on a pu évaluer l'incidence de cette période sur la réussite des étudiants. Murièle Fréchère explique que l'année scolaire, malgré le confinement, n'a pas été une année catastrophique, au contraire, le taux de réussite est bon. S'il y a eu des abandons en 1^{ère} année, ils ne sont pas plus nombreux qu'une année habituelle. Elle relève que, dans ce contexte de crise, le suivi par les enseignants a même été plus personnalisé et très efficace, qu'ils ont largement appliqué un principe de bienveillance, et que, par ailleurs, le dispositif de soutien psychologie a été renforcé.

Les bilans des jurys de Licence sont les suivants :

Licence 3	Nombre d'étudiants	Passage en master direct + passage sous réserve de validations complémentaires	Redoublements	Exclusions
2018/2019	123	115	5	3
2019/2020	125	78 + 41	4	2

Licence 2	Nombre d'étudiants	Passage en L3	Redoublements	Exclusions
2018/2019	117	104	11	1 + 1 abandon
2019/2020	135	130	5	0

Licence 1	Nombre d'étudiants présents au 2 semestre	Passage en L2 direct + passage avec points de jury	Redoublements	Exclusions
2018/2019	149 (8 abandons)	78+19	38	6
2019/2020	167 (13 abandons)	104 + 13	33 + 1 triplement (pour raison médicale)	3

François Brugel confirme que les évaluations des travaux étudiants ont été d'une nature différente des années habituelles.

Roxane Tribut demande si cette aide sera pérennisée.

François Brouat explique qu'il a participé à une réunion proposée par le ministre Franck Riester à l'ensemble des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur Culture pour dresser un premier bilan de cette période, au cours de laquelle deux points majeurs ont été unanimement soulevés : d'une part le besoin d'actualisation des équipements numériques des écoles et d'autre part, la précarité étudiante qui nécessite de travailler à une pérennisation d'un fonds d'aide.

Le versement de la CVEC sera finalement de 38 € par étudiant et les écoles auront l'an prochain encore la possibilité d'utiliser ces moyens pour des dispositifs d'aide aux étudiants.

Véronique Chatenay-Dolto demande si au-delà des possibilités et conditions de pérennisation de ces aides, l'Ecole a des moyens humains pour accompagner les étudiants. Si l'Ecole n'a pas les équipes nécessaires, le conseil d'administration doit connaître ces difficultés et les relayer si besoin.

Jean-François Renaud confirme que les difficultés sont actuellement nombreuses et que l'Ecole traverse une crise assez forte, la question étant de savoir comment le conseil d'administration peut entendre et se positionner pour faire avancer la situation. Ce sujet sera vu à l'occasion d'un point suivant de l'ordre du jour.

Florence Ibarra relève que, contrairement à d'autres établissements, l'Ecole n'a pas d'emploi dédié à la vie étudiante, Cécile Roblin, en charge de la scolarité de Licence première année assure en plus la responsabilité des relations avec le CROUS. Par ailleurs, dans l'hypothèse où une aide serait pérennisée, une augmentation des demandes est à craindre, et les crédits issus de la CVEC n'y suffiront pas. Sur ces crédits, sont déjà menées des actions d'aides aux étudiants par le biais des consultations de la psychologue, de l'ostéopathe, des conférences sur le sommeil, le développement des activités sportives par Le Bellasso. Peut-être l'Ecole devra-t-elle s'orienter vers d'autres types de financements extérieurs. Elle précise également que l'Ecole emploie des moniteurs, ce qui est aussi une façon de soutenir les étudiants qui sont en difficulté, et que les moniteurs réguliers du semestre ont d'ailleurs reçu leur rémunération pendant le confinement.

François Brouat estime que les missions de l'Ecole sont aujourd'hui assurées grâce à l'investissement de tous.

- Bourse exceptionnelle 2020/21 Etudiants URBA

Florence Ibarra rappelle le contexte général : L'Ecole nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville et l'Université Royale des Beaux-Arts de Phnom Penh (Cambodge) ont conclu un accord de coopération dont le but est de développer les capacités d'enseignement de l'URBA en organisant des échanges et en contribuant à la formation d'architectes cambodgiens.

Les actions organisées dans le cadre de cet accord ont reçu le soutien du Programme Erasmus + en 2020 : financement d'échanges d'enseignants de Paris-Belleville et de l'URBA, accueil par l'Ecole de 2 étudiants en master 1, Sovannara POM et Bandithreach SOUN.

Ces deux étudiants souhaitent poursuivre leur formation en master 2 afin d'obtenir le master de Paris-Belleville. Toutefois, du fait des restrictions budgétaires, ils n'ont pas pu obtenir de bourses du gouvernement français pour

2020-21. Ne pouvant rentrer au Cambodge en juin pour l'été, ils ont pu bénéficier de l'aide exceptionnelle de l'Ecole. Le programme Erasmus+ autorise l'utilisation de crédits prévus pour un échange d'enseignants rendu impossible du fait des conditions sanitaires pour leur assurer le bénéfice de la bourse Erasmus + pour 3,5 mois chacun.

Il s'agit donc de dégager un financement leur permettant de financer le reste de l'année universitaire 2020-21.

Sur la base d'un montant de bourse de 750 euros mensuels, il est proposé d'attribuer à chacun une bourse exceptionnelle de 5000 euros. Elle sera payable en 2 fois, en janvier et en avril 2021.

La délibération suivante est donc proposée au conseil d'administration :

Délibération n°2 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent la mise en place d'une bourse exceptionnelle au bénéfice de Sovannara POM et Bandithreach SOUN, inscrits en master 2 en 2020/21.

Cette bourse s'élève à 5 000 € chacun et est attribuée en deux versements de 2 500 €, en janvier 2021 et en avril 2021.

Dans le cas où les étudiants abandonnent la formation, ils devront reverser les sommes perçues à tort.

Décompte des votes

Votants : 16

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

Contre : 0

4- Inscription des nouveaux doctorants à la rentrée 2020 (convention avec UGE)

François Brouat expose ce sujet complexe, avec l'aide de Guy Lambert, président de la Commission de la recherche et d'André Lortie, directeur du laboratoire IPRAUS.

La création de l'Université Gustave Eiffel qui regroupe en son sein l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, l'ENSA Ville et territoires-Paris-Est, l'Ecole nationale de géographie et l'IFFSTAR, entraîne un certain nombre de modifications du regroupement universitaire auquel nous sommes liés et notamment le repositionnement de la COMUE Université Paris-Est (UPE).

Il a été décidé, d'une part, de maintenir les écoles doctorales sans modification, rattachées à UPE ; d'autre part, la récupération de la diplomation du doctorat par les établissements qui le délivraient pour leurs étudiants, avant la création d'UPE : Université Gustave Eiffel (UGE), Université de Paris-Est-Créteil, Ecole nationale des Ponts-et-Chaussées, Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort.

Deux questions se posent donc à nous : d'une part, quelle sera l'institution qui diplômera les doctorants actuellement inscrits à UPE. Nous avons souhaité que les doctorants inscrits à UPE demeurent diplômés par UPE ; d'autre part, qui diplômera les doctorants inscrits par Paris-Belleville à l'Ecole doctorale Ville, transports, territoires à compter de l'année universitaire 2020-2021 ?

Cette dernière question a été à l'ordre du jour de la réunion du CPS du 9 mars et de la CR du 8 juillet. Lors de l'examen de la question de l'inscription des doctorants par la commission de la recherche, a été adopté un avis favorable à un rapprochement avec UGE mais de façon minimale en vue de l'inscription des nouveaux doctorants, UPE pouvant continuer à gérer les contrats doctoraux.

La solution de continuité est d'opter pour une diplomation conjointe par UGE et l'ENSA de Paris-Belleville. Pour l'avenir, d'autres possibilités ont été ouvertes lors de la réflexion collective lancée à ce sujet : travailler à la constitution d'un pôle architecture au sein de cette association qui en sera d'autant plus forte et plus fondée ?

Par ailleurs, une réunion s'est tenue avec l'ensemble des directeurs des laboratoires relevant de l'UMR Ausser, des ENSA et des responsables du ministère lors de laquelle a été confirmé l'abandon du projet de tutelle d'UGE sur

l'UMR. Le traitement de la question des doctorants au plan de l'UMR pourrait leur permettre d'être inscrits dans d'autres écoles doctorales et de profiter de cette richesse.

Guy Lambert ajoute que le paysage institutionnel s'est complexifié au fur et à mesure de la réflexion. Paris-Malaquais a quitté UPE pour PSL... Nous ne disposons pas de tous les éléments pour trancher et les projets de conventions sont encore à l'étude. La CR a demandé à l'UMR de préciser sa politique doctorale et son affiliation.

Béatrice Jullien questionne sur l'existence d'alternatives immédiates.

André Lortie précise qu'il y a urgence, en septembre 2020 les étudiants entrant en doctorat ne savent pas où s'inscrire, d'où la décision d'une convention a minima avec l'UGE, le statut quo étant maintenu.

Pour Jean-Paul Midant la solution d'une convention a minima paraît sage et permet de poursuivre la réflexion.

Philippe Tchamitchian rappelle que la COMUE accompagne les établissements mais n'a pas à définir les orientations stratégiques pour eux. C'est à l'Ecole de développer ce débat, le choix d'orientation lui appartient. Le montage final peut paraître compliqué : récupérer la diplomation des doctorants accueillis dans les laboratoires des établissements mais dont le diplôme était délivré par UPE. UPE assurait la gestion administrative des emplois doctoraux, la concertation via le conseil de la formation doctorale et organisait les éléments de la formation des doctorants qui ne relèvent pas de la direction de thèse (éthique, déontologie, langues, gestion documentaire...) et accompagnait les doctorants dans la définition du projet professionnel. Ces éléments sont maintenus dans les responsabilités de la COMUE. Les doctorants auront donc une partie de leur formation prise en charge par la COMUE et une par leur établissement. Ceci est réalisé par le biais d'une accréditation conjointe.

La situation est donc effectivement complexe. Il constate d'ailleurs qu'aujourd'hui le doctorat tend à devenir un diplôme professionnalisant même s'il reste le diplôme académique du plus haut niveau.

A la question de Jean-François Renaud de savoir si Paris-Belleville pourrait diplômer, Philippe Tchamitchian répond que la possibilité juridique existe mais que le MESRI y sera défavorable.

François Brouat estime que cette question sera celle de la prochaine bataille : les ENSA pourront-elles être accréditées comme les autres établissements d'enseignement supérieur ?

Il précise qu'il ne sait pas encore quel sera le support juridique qui portera cet accord : s'il s'agit d'un document formel celui-ci devra être soumis au conseil d'administration, mais cela pourrait être un simple échange de lettres.

A propos de la tutelle des laboratoires, Philippe Tchamitchian souligne qu'une condition pour le MESRI est la capacité à définir une politique scientifique ce qui serait logique et cohérent avec la réforme.

2- Informations diverses : situation des ENSA et de l'Ecole, situation des effectifs enseignants et administratifs...

• Mission IGAC suite à la mobilisation des ENSA

François Brouat expose qu'une mission a été confiée à Frédéric Paumier et François Hurard, inspecteurs généraux de l'administration des affaires culturelles, sur la mise en œuvre de la réforme de 2018 à la suite du mouvement de mobilisation de la fin 2019-début 2020. Fondée sur le fait que deux ans après la publication des décrets, les ENSA font état de dysfonctionnements croissants qui empêcheraient certains volets clés de la réforme (fonctionnement des instances, développement de la recherche, autonomie de gestion des établissements...) de se déployer, ils sont chargés d'évaluer ces difficultés et de réaliser un premier bilan d'étape de la réforme. La mission doit également identifier les leviers permettant aux ENSA de développer les missions pédagogiques et scientifiques prévues par les textes et d'évaluer la nature et l'importance des moyens qui apparaissent nécessaires, en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles du ministère. Globalement, la lettre de mission interroge la mise en œuvre du dispositif et les moyens financiers et humains des écoles. Les Inspecteurs réalisent actuellement nombre d'auditions, et François Brouat précise qu'il a eu, avec Florence Ibarra et Murièle Fréchède, un entretien avec eux fin juin. Il précise qu'il y a eu beaucoup de contacts entre les directeurs des écoles d'architecture et Aurélie Cousi qui parle elle-même de « crise des ENSA » et a annoncé qu'elle travaille sur la loi de finances 2021 afin de retrouver les postes d'enseignants-chercheurs prévus dans le protocole de 2015.

A Véronique Chatenay-Dolto, qui demande si le ministère prend en compte les emplois manquants d'enseignants-chercheurs seulement ou ceux d'ATS également, il répond qu'il s'agit bien d'une situation globale.

Jean-Paul Midant exprime l'espérance que la nouvelle Ministre de la culture dispose des moyens du développement d'une véritable politique et que l'architecture soit dans ses centres d'intérêts privilégiés. François Brouat précise que

le cabinet de la Ministre est en cours de constitution et que, dès que le directeur de cabinet sera nommé le collège des directeurs sollicitera un rendez-vous.

Anabel Mousset fait part de l'inquiétude des personnels à propos des postes vacants au sein de l'administration, car 6 postes sont vacants et un certain nombre de départs à la retraite sont prévus prochainement ce qui représentera au total une dizaine de postes dans l'année qui s'ouvre. Certains services présentent un sous-effectif préoccupant et la situation engendre stress et souffrance au travail. Le ministère a été alerté, notamment en comité technique des ENSA mais sans effet. De plus, sur la bourse de l'emploi public, 7 postes seulement ont été publiés pour toutes les ENSA et aucun pour l'Ecole de Paris-Belleville.

Véronique Chatenay-Dolto demande si le cas de Paris-Belleville est particulier par rapport aux autres ENSA ; s'il existe une solidarité entre les ENSA ; elle renouvelle sa motivation à soutenir une motion et encourage l'établissement d'un diagnostic.

Solenn Guével précise que la situation est critique dans toutes les écoles, à Paris-Belleville il y a eu deux suppressions d'emplois T2, pour certaines écoles la suppression s'élève à 4 postes. Au total 30 suppressions de postes. Les présidents de CPS de l'ensemble des ENSA ont rédigé début juillet un courrier à Aurélie Cousi l'alertant sur la situation des écoles. A l'Ecole de Paris-Belleville un CPS restreint s'est tenu avec les enseignants et une motion a été votée le 9 juillet dernier alertant sur la situation des ressources humaines qui ne permettrait pas à l'Ecole de remplir ses missions pérennes. A ce jour, il y a effectivement 5 postes ATS non publiés, 2 au service des études, 1 à la direction financière et 2 au service de l'accueil et de la surveillance. A ceux-ci s'ajoutent 2 postes prochainement vacants à la médiathèque, 2 à la direction financière, 1 à l'accueil, 1 aux ressources humaines. Elle ajoute que les enseignants assurent des heures d'enseignement en bénévolat. Elle sait qu'il n'est pas souhaitable de comparer les situations des communautés ATS et enseignante. Le CPS souhaite que le conseil d'administration débatte de cette situation critique qui conduit l'Ensa-PB à un point de rupture sans précédent.

Alexandre Araujo informe des retours des étudiants qui ont effectué une mobilité sortante qui ont ressenti un sentiment d'abandon du fait de la grande difficulté à joindre le service des relations internationales, en sous-effectif après le départ à la retraite de la gestionnaire en charge de ces dossiers. Il demande si la direction a une information concernant l'arrivée d'une personne sur ce poste. Il ajoute que les étudiants ont très bien compris et accepté les restrictions d'horaires d'ouverture du service des études du fait de la vacance du poste d'accueil, bien qu'ils les déplorent.

Jean-François Renaud indique qu'il a lui-même été saisi par les 3 élus ATS présents sur ce problème d'effectif du service des relations internationales et relaie son inquiétude quant à la rentrée. Il demande que le conseil d'administration se positionne clairement pour faire pression sur le ministère.

François Brouat ajoute que le service des relations internationales pâtit particulièrement de la situation. Il y a un jeu de mouvements internes qui est pour le moment bloqué et la non publication des postes (4 à 5 postes) rend plus compliquée encore la situation. Il indique qu'il s'est ouvert auprès de la directrice de l'architecture de cette situation difficile qui devient effectivement intenable.

Murièle Fréchède précise que cette année son service a assuré la gestion d'une formation de plus avec deux personnes en moins.

Véronique Chatenay-Dolto demande ce qu'il est possible de faire au-delà du vote de la motion

Béatrice Jullien relève le caractère très dramatique de la situation et s'interroge sur la visibilité de la non publication des postes de toutes les écoles depuis plusieurs années.

Arnault Labiche rappelle que le conseil d'administration a déjà voté une motion sur ce sujet, restée sans effet. Début mars les écoles sont descendues dans la rue, puis il y a eu le confinement et tout a été suspendu. Lors du dernier comité technique des ENSA les élus ont eu le sentiment que le sujet était mis de côté. Les organisations syndicales ont rencontré les IGAAC et leur ont indiqué l'état d'aggravation de la situation avec le temps qui passe. Il suggère que le conseil d'administration se rappelle au ministère.

Jean-François Renaud confirme que le confinement a effectivement suspendu tout ce qui était en train d'émerger. La mission de l'IGAAC conduit des auditions jusque fin juillet, le rapport ne sera donc pas remis avant la rentrée, rien ne sera donc réglé à ce moment-là, au contraire, car en un an la situation se sera encore dégradée. Une discussion est également ouverte entre les présidents des conseils d'administration sur les moyens d'action possibles. L'adoption d'une motion est une action nécessaire.

Il explique que, parmi les propositions envisageables, il y a celle de réduire l'effectif des étudiants accueillis en première année au prorata des réductions de postes. Les enseignants pallient ces manques en dépassant de beaucoup leurs heures, laissant penser que l'Ecole peut continuer de tourner ainsi. Une proposition est de réduire les heures et de voir ce qu'il est possible de réaliser dans cette réalité. La question devra être posée au conseil d'administration de septembre.

Arnault Labiche fait remarquer qu'étant donné que sans moyens il nous est impossible d'effectuer nos missions, il n'y a pas d'autres choix que de limiter les services rendus. La réduction des heures d'ouverture du service des études nécessite d'être expliquée clairement aux étudiants.

Murièle Fréchède ajoute qu'au-delà de la non publication des postes administratifs, il faut savoir que les postes dans les ENSA parisiennes n'attirent que très peu de candidats car ils sont peu attractifs du point de vue des primes au regard de beaucoup d'autres, notamment en administration centrale.

Béatrice Jullien interroge sur l'obligation faite aux écoles de supprimer des postes, comment la décision est-elle prise au sein de chaque école ?

Solenn Guevel indique que cela dépend de chaque école. Pour certaines c'est le conseil d'administration au titre de la gestion des RH, dans d'autres les débats ont lieu au sein du CPS. Il n'y a pas de règles, à Paris-Belleville les débats sur les effectifs enseignants ont eu lieu en CPS restreint.

François Brouat explique que la grande complexité sur ces questions réside du fait que les écoles n'ont aucune autonomie de gestion des RH et que la masse salariale de 7 millions et les emplois T2 sont sur le budget du ministère. Sur le plan institutionnel en revanche il est légitime que le Conseil d'administration tienne ce débat en tant qu'organe délibérant. Il estime objectivement que l'Ecole ne peut pas se permettre de rendre ces deux emplois sur les effectifs administratifs, ce qui fut un sujet de débat en CPS.

Pour lui, l'action collective qu'avait engagée les écoles n'a pas été vaine, le mouvement amorcé en décembre dernier fut une vraie prise de conscience pour le ministère. En revanche, compte tenu du point de rupture auquel notre Ecole est arrivé, et au vu de l'énoncé des postes vacants et des difficultés, il est important que la Direction générale du patrimoine soit alertée. Il est important que le Conseil d'administration se saisisse de cette question.

Anabel Mousset ajoute qu'il faut a minima que le conseil se joigne à la motion du CPS.

Jean-Paul Midant se déclare peu favorable à des actions, comme la réduction des recrutements en première année, qui auront des conséquences pour les étudiants ; il s'interroge sur une action concrète et visible que serait une intervention lors des Assises de l'architecture, auxquelles la ministre est susceptible de se rendre. François Brouat explique que les Assises de l'architecture ont été créées sur une idée d'Agnès Vincé, ancienne directrice de l'architecture, afin de mettre en valeur un certain nombre de sujets comme celui du Patrimoine et de la création. Elles se tiendront en 2021 à l'Ensa de Rouen mais des actions préfiguratrices vont être lancées lors des Journées nationales de l'architecture, au mois d'octobre.

Beatrice Jullien fait remarquer que le vote de la motion est évident, il a le mérite de la simplicité, de la rapidité et de l'exactitude, la motion est précise et explique concrètement les problèmes.

Pour Jean-François Renaud, le mouvement amorcé avant le COVID est précieux même s'il n'a pas abouti ; il est inédit et doit se remettre en route à la rentrée. La réduction des effectifs étudiants accueillis lui apparaît avoir le mérite de la clarté.

Béatrice Jullien suggère que ce mouvement de réduction des effectifs d'accueil des étudiants soit collectif, porté par toutes les écoles.

Arnault Labiche indique qu'aujourd'hui de nombreux mouvements enseignants s'unissent et se feront entendre en septembre.

François Brouat informe le conseil d'administration sur les conditions de remplacement d'Hervé Roux, responsable de l'atelier maquette, qui part à la retraite. Il était mis à disposition par l'Education nationale et ne pesait donc pas sur le plafond d'emploi même si l'Ecole remboursait son salaire. La question s'est posée de savoir comment le remplacer et le choix a été de faire la même démarche que ce qui a été fait pour l'atelier bois lors du recrutement de Martin Monchicourt en tant que responsable de l'atelier et non pas en tant qu'enseignant. Cette organisation fonctionne très bien pour l'atelier bois, et pour l'atelier maquette, elle devrait permettre de répondre à une demande

forte des étudiants d'élargir les plages horaires d'ouverture. Il précise que l'Education nationale a été contactée pour vérifier si une nouvelle mise à disposition était envisageable, sans succès. Une fiche de poste a été diffusée, 3 candidats ont été auditionnés la veille de ce présent conseil, le choix devrait être formalisé dans les prochains jours pour une prise de fonctions au 1^{er} septembre. Le poste budgétaire sera pris sur le budget de l'Ecole.

La motion suivante est soumise au vote

Délibération n°3 (Motion)

En sa séance du 16 juillet 2020, le Conseil d'Administration alerte de manière urgente les Ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la situation de crise que traverse l'ENSA de Paris-Belleville en termes de ressources humaines.

Aujourd'hui en effet, l'établissement fait face à une réduction drastique de ses moyens humains ce qui conduit à une situation de tension sans précédent :

- 2 postes ETP (Équivalent Temps Plein) T2 ont été supprimés cette année (administratifs et enseignants confondus) ;
- 5 postes d'ATOS sont non publiés : 2 à la direction des études (gestionnaire de l'accueil de la scolarité et gestionnaire de l'observatoire des études), 1 à la direction financière (gestionnaire budgétaire et comptable), 2 à l'accueil et à la surveillance de l'établissement ;
- 6 postes d'ATOS seront vacants durant l'année 2020-2021 : 2 à la médiathèque (responsable et responsable adjoint), 2 à la direction financière (dont la responsable), 1 à l'accueil et 1 au service des ressources humaines ;
- Le corps des enseignants titulaires et non titulaires réalise un nombre important d'heures supplémentaires non rémunérées et non récupérables (à titre d'exemple, 755 heures supplémentaires, soit 2,35 ETP portées seulement par les 18 maîtres de conférences associés sur l'année 2019-2020).

Sans présager des conclusions de la mission en cours confiée par le Ministère de la Culture à l'Inspection générale des affaires culturelles concernant le manque de moyens constaté pour la mise en place de la réforme des écoles nationales supérieures d'architecture engagée en 2018, le Conseil d'Administration l'ENSA de Paris-Belleville invite ses deux Ministères de tutelle à prendre les mesures nécessaires dès le mois de septembre 2020 pour rétablir les postes qui permettent à notre établissement d'assurer pleinement ses missions premières.

Décompte des votes

Votants : 12

Abstention(s) : 0

Pour : 12 (unanimité)

Contre : 0

2. Règlement des études pour 2020/21

Murièle Fréchère présente les propositions de modification du règlement des études 2020/21. Elles ont pour objectifs :

- d'intégrer les modifications proposées par la commission métiers qui a réalisé un travail de fond depuis le début de l'année sur les stages de licence et de master. Dans un but de clarification, elle a réécrit 3 fiches déclinant pour chacun les objectifs, les attendus, le contenu du rapport de stage, l'évaluation. Par ailleurs, il est proposé d'introduire la possibilité d'une dispense de stage de master lorsque les étudiants peuvent justifier d'une expérience professionnelle longue, notamment réalisé en période de césure. Enfin, la limitation des stages à 5 mois a été supprimée.

- d'ajouter un article permettant aux Directeur de prendre des mesures dérogatoires liées à la crise sanitaire,
- de mettre à jour et en cohérence le contenu du Règlement : intégration du Mastère Architecture et scénographies, des voyages jusque-là en annexe.
- de faire un toilettage général.

Les modifications ont été validées en CFVE.

La délibération suivante est donc proposée au conseil d'administration :

Délibération n°4 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent le projet de règlement des études pour 2020-21.

Décompte des votes

Votants : 12
 Abstention(s) : 0
 Pour : 12 (unanimité)
 Contre : 0

3. Règlement intérieur 2020/21

Florence Ibarra présente les propositions de modifications du règlement intérieur 2020/21. Elles ont pour objectifs :

1. d'intégrer la possibilité de réduire le délai de convocation en cas d'urgence et pour les consultations électroniques de l'ensemble des instances afin de garantir la régularité de leurs délibérations et avis.

En effet le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial (article 23), précise : « *Le président du collège informe les autres membres de la tenue de cette délibération par voie électronique, de la date et de l'heure de son début ainsi que de la date et de l'heure à laquelle interviendra au plus tôt sa clôture. Cette information suit les règles applicables à la convocation des réunions du collège.* »

- Article 2 pour le Conseil d'Administration
- Article 3 pour le Conseil Pédagogique et Scientifique
- Article 4 pour la Commission des Formations et de la Vie Etudiante
- Article 5 pour la Commission de la Recherche

- 1- d'ajouter un article permettant au-Directeur de prendre des mesures dérogatoires liées à la crise sanitaire (article 27).
- 2- de mettre à jour les dates et horaires.

Sur le point 2, après une question sur le parallélisme avec la rédaction du règlement intérieur, il est proposé d'introduire dans l'article 27 « après avis des instances compétentes », toutes les décisions ne relevant pas de la compétence de la CFVE.

Sur le point 1, à propos de la proposition d'introduire exceptionnellement une réduction des délais de convocation en cas d'urgence et de consultation à distance, Béatrice Jullien s'interroge sur la notion d'urgence. François Brouat explique que cette notion est juridiquement très complexe à définir

Arnault Labiche se déclare réticent à valider cette rédaction. Béatrice Jullien ne comprend pas son intérêt.

Florence Ibarra explique que cette proposition a pour but de protéger l'Ecole et les présidents d'instances dans la mesure où les délais de convocation sont de 10 jours pour le CA et de 5 jours pour le CPS, la CFVE et la CR et que le décret de 2014 ne suffit pas pour y déroger. De fait les consultations électroniques sont généralement urgentes et il pourrait arriver que des réunions soient convoquées dans des situations exceptionnelles sans pouvoir attendre ce délai. On l'a bien compris dans la période récente. Il serait dommageable que les décisions soient attaquables

juridiquement de ce seul fait. Le risque d'abus n'est pas réel puisque l'administration prépare les réunions et les présidents d'instances les convoquent.

Après débat, il est finalement proposé de retirer ces propositions (point 1) de modifications du règlement intérieur soumis au vote.

La délibération suivante est donc proposée au conseil d'administration :

Délibération n°5 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent le projet de règlement intérieur pour 2020-21.

Décompte des votes

Votants : 12
Abstention(s) : 0
Pour : 12 (unanimité)
Contre : 0

7- Mobilité étudiante 2020/21

François Brouat présente un point sur les incidences de la crise sanitaire sur la mobilité, déjà évoqué précédemment.

1. Pour 2019-2020 :

Concernant la mobilité sortante :

77 étudiants étaient en mobilité (ou s'apprêtaient à partir) au début de la pandémie en France. L'Ecole a proposé fin février aux étudiants qui devaient partir pour la Corée ou l'Italie du Nord de se réinscrire à Belleville s'ils le souhaitaient. Seule une étudiante qui devait effectuer son deuxième semestre à Séoul, a abandonné son projet.

Tous les autres étudiants ont poursuivi leur mobilité, soit sur place (la majorité soit 47 au début avril) soit en France, en suivant les cours à distance.

La plupart sont rentrés au fur et à mesure, souvent sans en avertir l'Ecole. Nous n'avons pas été informés de situation où un étudiant aurait été empêché de rentrer en France.

La validation des cours suivis pendant ces mobilités, a soulevé des problèmes, dans certaines universités d'Amérique du Sud, notamment à Rio. Les cours n'ont pas tous été mis en ligne et il manquera aux étudiants un certain nombre d'ECTS. Plusieurs étudiants ont fait part aussi de leur crainte de ne pas valider toutes les matières (à La Plata et à Rome par exemple).

Ceux qui sont partis en semestre décalé avaient au départ l'intention de continuer au deuxième semestre mais il semble qu'ils se soient résolus à rentrer à Paris-Belleville par crainte de perdre un semestre et par lassitude de suivre des cours en ligne.

7 étudiants ont bénéficié de l'aide financière exceptionnelle de l'Ecole.

Concernant la mobilité entrante :

Au moment du confinement, Paris-Belleville accueillait 56 étudiants en mobilité dont 21 originaires de pays hors Erasmus.

Un bilan réalisé après le confinement indique que 26 d'entre eux sont rapidement rentrés dans leur pays d'origine et 30 sont restés à Paris.

Deux étudiants italiens ont informé l'Ecole du fait qu'ils ont contracté le Covid-19.

Hormis deux étudiants thaïlandais qui ont abandonné la formation, l'ensemble des étudiants a toutefois pu poursuivre sa scolarité grâce au dispositif général de télé-enseignement mis en place. Quelques étudiants ont préféré abandonner certains cours, quelques étudiants n'ont pas validé leur studio.

Ceux qui ont répondu au questionnaire du service des relations internationales ont trouvé les cours à distance bien organisés, les enseignants et l'administration disponibles. Un retour précis sera fait en Commission Internationale.

A ce jour, la plupart sont repartis même si certains restent à Paris pour raisons personnelles, visiter ou faire un stage, certains ne pouvant rejoindre leur pays du fait de l'absence de transports ou de la fermeture de frontières. 10 étudiants ont bénéficié de l'aide exceptionnelle de l'Ecole.

Quelques difficultés demeurent pour la validation des documents de fin de séjour entre la fermeture de certaines écoles partenaires et la difficulté à joindre les interlocuteurs.

Pour 2020-2021 :

L'ENSA-PB a décidé, compte-tenu des nombreuses incertitudes dues à la crise sanitaire, d'annuler toutes les mobilités d'études entrantes et sortantes prévues pour le premier semestre de l'année universitaire 2020-2021 (septembre 2020 à janvier 2021). Cette décision a été prise après avis de la Commission International le 2 juin 2020, et de la CFVE le 9 juin.

Les universités partenaires ont pris note de la décision de l'Ecole annoncée le 12 juin aux étudiants concernés et notifiée le 25 juin par courrier aux universités. Celles-ci, soit transféreront les mobilités des étudiants sur le 2ème semestre, soit demandent de reprendre le processus de nomination puis d'inscription pour la plupart d'entre elles, pour le 2^{ème} semestre.

Concernant la mobilité sortante :

La commission du 17 février avait sélectionné 91 étudiants pour partir en mobilité en 2020/21. Huit ont depuis annulé leur mobilité.

Les universités de Sydney, Toronto, Mc Gill, UQAM et UDM (Montréal), Limerick, Dublin, Oslo, Trondheim, Istanbul, Bangkok et Ahmedabad nous ont informés de l'annulation des mobilités. Cardiff a mis fin unilatéralement à la convention de partenariat Erasmus. Plus récemment, Mexico, Delft et Glasgow ont annulé.

Les universités de Turin et Venise, Sao Paulo, Rio, La Plata, Santiago du Chili n'assureront que des cours en ligne. La plupart des universités européennes organiseront une partie de leurs cours en ligne (Stockholm, Oxford, Madrid, Barcelone, Milan, Rome...).

Après la rentrée, les étudiants seront interrogés sur leurs intentions de réaliser ou non leur mobilité au 2ème semestre.

Concernant la mobilité entrante :

65 étudiants étaient sélectionnés pour réaliser une mobilité au premier semestre 2020-21. 60 étaient inscrits lorsque la décision de report a été notifiée.

Les conséquences des décisions de report des mobilités de notre Ecole et des écoles partenaires, notamment les annulations pour l'année entière, ne sont pas encore connues car il a été demandé aux étudiants sélectionnés de dire s'ils confirment ou annulent leur séjour à l'ENSA-PB au deuxième semestre avant le 18 septembre 2020.

S'ajoute à cela, les étudiants qui habituellement s'inscrivent uniquement pour le second semestre et dont les nominations vont être transmises d'ici au 6 novembre 2020.

Dans l'hypothèse d'un accueil en mobilité au second semestre, le service des relations internationales travaille à la mise en place d'un dispositif facilitant l'arrivée des étudiants : présentation de l'Ecole, de l'organisation pédagogique, des associations, contacts des référents, puis présentation des enseignements du second semestre (faite habituellement en décembre) et gestion des inscriptions pédagogiques, adaptation des cours de français (habituellement organisés dès début septembre en intensif).

8- Questions diverses

• Composition des instances :

François Brouat explique les modifications à venir :

➤ Désignation d'une personnalité qualifiée en remplacement de Yann Fabes :

Ce point sera l'ordre du jour du CA de fin septembre.

➤ Elections partielles des représentants au Conseil d'Administration, à la Commission des Formations et de la Vie Etudiante, à la Commission de la Recherche :

Agnès Beauvallet précise les objectifs et calendrier de cette opération, nécessaire à la suite de la fin des mandats de 2 ans des étudiants et doctorants (renouvellement), et des départs d'enseignants chercheurs (désignation de représentant pour le temps du mandat restant à courir) :

Le Conseil d'administration (CA)

Collège des enseignants chercheurs : 2 représentants élus, 2 suppléants élus pour 2 ans en remplacement de François Brugel-Marc Dujon et de Camille Bidaud-Laure Jacquin.

Collège des étudiants : 3 représentants élus, 3 suppléants élus pour 2 ans

La Commission des formations et de la vie étudiante (CFVE)

Collège des étudiants : 4 représentants élus, 4 suppléants élus pour 2 ans

La commission de la recherche

Collège des professeurs et des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche : 1 représentant élus, 1 suppléant élus pour 2 ans en remplacement de Julien Bastoen/Adèle Esposito.

Collège des doctorants : 1 représentant élu, 1 suppléant élus pour 2 ans

Proposition de calendrier (en cours de définition):

Affichage des listes électorales : mardi 8 septembre 2020

Date limite de dépôt des candidatures : mardi 29 septembre 2020 à 16h au plus tard

Affichage des listes de candidature : vendredi 2 octobre 2020

Date limite de dépôt des procurations : mercredi 21 octobre 2020 à 16 h au plus tard

Date des élections : jeudi 22 octobre 2020 de 9h à 17h

Dépouillement : jeudi 22 octobre à partir de 17h

Ce calendrier est une première ébauche qui sera rapidement précisée. Notamment le temps de vote doit être organisé sur plusieurs jours, la présence dans l'Ecole des étudiants devant être à cette période limitée du fait de la crise sanitaire.

• Impact sur le budget de la crise sanitaire

Jean-François Renaud informe le Conseil que la crise sanitaire aura eu des incidences sur le budget de l'Ecole (baisse des recettes, économies forcées et dépenses supplémentaires).

François Brouat confirme que l'Ecole a supporté des dépenses supplémentaires engendrées par la crise. Catherine Karoubi, directrice financière en a tracé les grandes lignes : achat de matériel informatique (26 000 euros) ou sanitaire (masques et flacons de gels hydro alcoolique pour 12 000 €) et une baisse importante des recettes de taxe d'apprentissage (de 70 000 à 20 000 €. Les contrats ont été régulièrement payés (exemple : le ménage), en revanche la suppression des voyages a fait globalement réaliser à l'Ecole une économie de 120 000 €.

Une réunion préparatoire se tiendra en formation restreinte sur cette question, en amont de la présentation du budget rectificatif en réunion de conseil d'administration le 29 septembre.

• Mise en place d'un Contrat d'Objectifs et de Performance avec le ministère de la culture

Ce dossier est mis en attente, il devrait donner lieu à un débat lors d'une des prochaines réunions du conseil d'administration.

• Enquête sur les violences et harcèlements sexistes et sexuels dans les Ecoles supérieures de la Culture :

François Brouat explique que la société EGAE a été chargée par le ministère de la culture de mener une enquête sur la perception des violences et du harcèlement sexistes et sexuels dans ses établissements d'enseignements supérieurs. L'enquête s'adressait aux étudiants, enseignants et personnels ATS. Au total, 9 400 personnes ont répondu.

Les résultats de l'enquête dans l'Ecole ont été restitués à l'équipe de direction et une restitution globale est prévue.

Dans cette démarche s'inscrivait déjà la création par le ministère d'une cellule d'écoute en 2017.

A brève échéance sera organisée la mise en place d'actions de formation et de sensibilisation dans le cadre d'un dispositif organisé et proposé par le ministère.

• **Prochaine réunion :**

Elle est prévue le 29 septembre 2020.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Président

Jean-François Renaud

A handwritten blue signature in cursive script, appearing to read "Jean-François Renaud". The signature is fluid and includes a small flourish at the end.